

## Ogooué-Lolo/Département de la Lolo-Bouenguidi/Koula-Moutou/Protection de l'enfant... Une caravane provinciale pour renforcer le système de protection



Photo : Claude-Médard Minko

Une partie de l'assistance attentive aux propos...



Photo : Claude-Médard Minko

... de la gouverneure Marie-Françoise Dikoumba, assistée ici de la directrice provinciale de l'action sociale, Christine Moutsinga...



Photo : Claude-Médard Minko

... et des magistrats.

C-M. M.  
Koula-Moutou/Gabon

LA Direction provinciale de l'action sociale de l'Ogooué-Lolo, sous le patronage de la gouverneure de la province, Marie-Françoise Dikoumba, a procédé, il y a quelques jours, à Koula-Moutou, au lancement de la caravane

de renforcement du système de protection de l'enfant.

Avec l'appui de l'Unicef, le quartier Konadembet dans le 2e arrondissement de la commune, a constitué le point de départ de ladite caravane, marquée par une série de conférences animées par les magistrats du tribunal de première instance de la localité. La présence massive des pa-

rents leur a permis de révisiter les droits de l'enfant en matière d'éducation, de protection et de bien-être. Et d'être édifiés sur la maltraitance, l'exploitation des enfants ou la non-scolarisation des enfants, qui constituent, entre autres, des délits punissables par la loi à l'encontre des parents ou de tout tuteur qui se distingueraient par des comportements qui ne

participent pas de l'épanouissement au sein de la structure famille.

Le rôle des parents, ont insisté les juristes, est d'y contribuer afin de ne pas hypothéquer l'avenir de ces citoyens de demain car, la cellule familiale est le premier lieu de socialisation de l'enfant. En effet, c'est au sein de la famille que ce dernier sera mis au fait des valeurs qui

vont le façonner. Dès lors, la famille ne doit pas être le lieu de privation de ces droits du fait de son statut d'enfant en termes de devoirs vis-à-vis de ses parents ou tuteurs.

"Parfois, les enfants nous dépassent. Pour ramener l'obéissance et la discipline à la maison, il arrive que nous usions de chicotte, de privation de nourriture et autres punitions. Plusieurs

parmi nous avaient été élevés à cette dure réalité de la discipline. Cela n'avait jamais inquiété nos parents, car c'était normal. Cela a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui", a fait observer un parent.

Mais pour le législateur, l'objectif est de protéger l'enfant de violences physiques, verbales ou morales pouvant entraîner un mal-être.

... et après deux mois de pénurie

## C'est la ruée vers le gaz butane

C-M.M.  
Koula-Moutou/Gabon

Depuis quelques jours, la situation est revenue à la normale dans le chef-lieu de la Lolo-Bouenguidi.

L'ARRIVÉE des camions transportant du gaz butane dans la ville de Koula-Moutou a créé, récemment, une véritable bousculade, tant tout le monde voulait faire des provisions de bouteilles de gaz.

Depuis le mois d'avril dernier, en effet, les restaurants et les ménages ne



Photo : Claude-Médard Minko

Dès l'arrivée des premiers camions transportant du gaz butane...

savaient plus à quel saint se vouer pour faire la cuisine, du fait de la pénurie

de gaz dans la ville. A l'origine, le mauvais état de la route économique qui



Photo : Claude-Médard Minko

... les habitants ont commencé à se ruier sur les bouteilles pour en faire des provisions.

oblige les camions-livreurs à passer plusieurs jours dans des bourbiers.

La seule solution qui s'offre aux populations était alors de recourir au bois

de chauffe pour la cuisson des aliments. Une situation qui était devenue inconfortable en milieu urbain, où il fallait désormais se faire un foyer de bois dans un coin de sa concession. De plus, le renouvellement des fagots de bois à 2500 francs l'unité était une dépense que tout le monde ne pouvait pas se permettre. Car, sur le mois, celle-ci revenait plus chère que le prix d'une bouteille de gaz qui pouvait tenir pendant deux à trois mois. C'est pourquoi, les Koulois se sont rués sur les premières bouteilles de gaz livrées.

... et département de Mulundu/Infrastructures communautaires

## La case d'écoute de Mandjaye inaugurée

C-M. M.  
Mandjaye/Gabon

LE préfet du département de Mulundu, Georges Achille Minzoho, a procédé dernièrement à l'inauguration de la case d'écoute du regroupement de villages de Mandjaye. L'ouvrage a été réalisé dans le cadre de la généralisation de l'arrêté 105 du 6 mai 2014 instituant le cahier des charges contractuelles avec la Société gabonaise de grumes. En des termes clairs, il s'agit des œuvres au bénéfice des populations, sous la forme de projets communautaires, en contrepartie des coupes opérées dans la forêt locale. Ce qui, du reste, a

justifié la présence à la cérémonie d'inauguration du directeur provincial des Eaux et forêts, Oliang Patrick Ilunga Malungu. Le préfet Georges Achille Minzoho, en sa qualité de président du comité de gestion, a expliqué aux uns et aux autres le contexte de la construction de cette case d'écoute. indiquant que celle-ci émane de la volonté des populations locales elles-mêmes, qui en avaient fait l'une de leurs priorités parmi les projets communautaires inscrits dans le cahier des charges signé avec la société exploitant la forêt environnante, c'est-à-dire la Société gabonaise de grumes. Cette dernière a entièrement financé la construction de ladite

case d'écoute. C'est en ce lieu que se tiendront dorénavant tous les rassemblements des villageois (réunions, cérémonies, etc.), au nom de la cohésion.

Le directeur provincial des Eaux et forêts a prodigué des conseils aux populations locales bénéficiaires quant au bon usage qu'elles devront réserver à ce bien communautaire. Pour Oliang Patrick Ilunga Malungu, la case d'écoute "n'appartient pas au chef du village et à sa famille, encore moins au chef de regroupement. C'est la case d'écoute de tout le regroupement. Il vous revient maintenant de veiller à son entretien et à ne pas en faire un objet de palabre", a-t-il dit.



Photo : Claude-Médard Minko

La case d'écoute du regroupement des villages de Mandjaye, peu avant le dévoilement de la plaque inaugurale.